

AGENDA

- > 10 octobre : Tour de France de la logistique AFILOG
- > 10 octobre : Comité Régional de Formation Professionnelle Transports et Logistique
- > 20 octobre : Assemblée Professionnelle FNTR Nord/TLF Hauts-de-France
- > 16 & 17 novembre : Congrès FNTR Paris

INDICES GAZOLE CNR

(base 100 = décembre 2000)

- ◆ Prix gazole à la pompe au 30/09/2016 : **0,9287 €/l**
- ◆ Prix CNR gazole à la cuve au 30/09/2016 : **0,8944 €/l**
- ◆ Indice gazole professionnel - moy. mens. septembre 2016 : **131,16 €**
Évolution par rapport à août 2016 : **+0,8 %**
- ◆ Prix cuve hors TVA – moy. mens. septembre 2016 : **0,8886 €**
Évolution par rapport à août 2016 : **+0,62 %**
- ◆ Prix pompe hors TVA - moy. mens. septembre 2016 : **0,9261 €**
Évolution par rapport à août 2016 : **-0,98 %**

Prix moyen à la pompe hors TVA

- sur l'année 2007 : **0.9147 €**
- sur l'année 2008 : **1.0580 €**
- sur l'année 2009 : **0.8385 €**
- sur l'année 2010 : **0.9584 €**
- sur l'année 2011 : **1.1157 €**
- sur l'année 2012 : **1,1670 €**
- sur l'année 2013 : **1,1292 €**
- sur l'année 2014 : **1,0705 €**
- sur l'année 2015 : **0,9574 €**
- sur l'année 2016 : **0,9047 €**

Actualité fédérale

Réunion Prévention et management des risques professionnels du 27 septembre

Si l'évaluation des risques dans l'entreprise constitue une obligation légale depuis novembre 2001, au travers du document unique, une fois réalisée, il demeure le plus souvent comme un simple document administratif dans les entreprises. Or, elle n'est que l'étape initiale de toute démarche de prévention.

Caroline ANDRE, animatrice projet prévention de la **CARSAT Nord-Picardie**, a présenté au cours de cette réunion, le rôle de la CARSAT dans ce domaine et pourquoi, aujourd'hui, les différents acteurs d'évaluation et de la prévention des risques se concentrent sur nos métiers du Transport routier.

Des données statistiques ont montré que c'est dans le TRM que les accidents du travail sont les plus fréquents, les plus graves et coûtent le plus cher, plus que dans le BTP et tous les autres secteurs ! Par ailleurs, contrairement aux idées souvent reçues, plus de 90 % des accidents du travail ont lieu quand le véhicule est à l'arrêt. Ils sont le fait des chutes de plain-pied ou des chutes de hauteur pour 80 % d'entre eux. Toutefois, si seulement 1 accident du travail sur 10 fait suite à un accident sur la route, ils représentent 70 % des accidents mortels du travail. Une prévention et un suivi dans les métiers du TRM doivent donc être une priorité.

Autre constat statistique et spécifique au secteur du TRM, 85 % des accidents du travail ont lieu chez le client. Enfin, 15 % des accidents graves et mortels surviennent au cours des 3 premiers mois qui suivent l'embauche d'un nouveau salarié dans l'entreprise, et ¼ des accidents du travail concerne des salariés ayant moins d'un an dans l'entreprise, cela quel que soit l'âge du salarié. Pour chaque accident, le fonctionnement et la rentabilité de l'entreprise sont affectés : absentéisme, climat social dégradé, camion immobilisé, recrutement en urgence d'un conducteur de remplacement, retard de planning, réorganisation des tournées, pénalités de retard...

DANS LE TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES :

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL SONT :



PLUS DE
1 700 000

JOURNÉES PERDUES
PAR AN

À CAUSE D'ACCIDENTS DU TRAVAIL
OU DE MALADIES PROFESSIONNELLES

SOIT **70** JOURNÉES PERDUES
PAR ENTREPRISE

PLUS DE
5 % DE LA MASSE
SALARIALE DES TPE
SONT CONSACRÉS AUX COTISATIONS
ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES
PROFESSIONNELLES POUR INDEMNISER
LES VICTIMES.



GRAS SAVOYE RICOUR

Conseil & Courtage en Assurances Transports
Partenaire de la FNTR nord

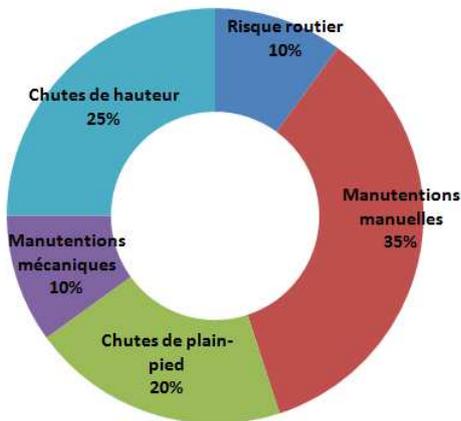


Le seul courtier spécialisé à 100 % dans l'assurance
des Transports terrestres, des Marchandises,
et de la Logistique.

« Gras Savoye :
plus qu'un courtier...
un Partenaire
dans la maîtrise
de vos risques »

- Flotte de véhicules
- Marchandises transportées
- Responsabilité civile
- Bâtiments et entrepôts
- Risques environnementaux
- Mutuelle et Accident du Travail

Pour plus de renseignements, nous sommes à votre disposition au
03 20 42 42 29 ou transport.nord@grassavoie.com



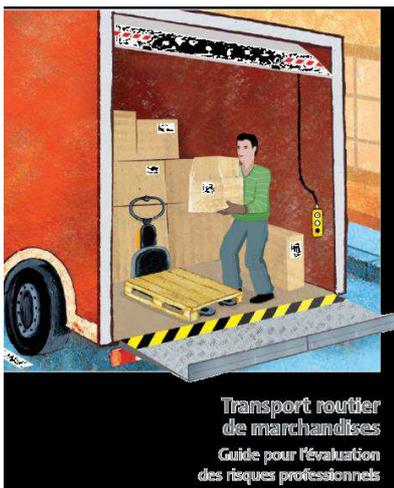
Forte de ces constats, une démarche de prévention des risques dans notre secteur du TRM devient utile, voire indispensable.

Caroline ANDRE a rappelé que l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) met à disposition des entreprises de nombreux outils spécifiques à notre secteur du transport routier de marchandises : le dispositif Synergie accueil propose ainsi des plaquettes d'analyse des risques pour les nouveaux arrivants dans l'entreprise sur les quais de chargement/déchargement, au cours du transport, en milieu urbain, sur la route, et bien d'autres documents téléchargeables gratuitement sur le site :

<http://www.inrs.fr/metiers/transport-routier.html>

Pour voir sa responsabilité dérogée en cas d'accident, l'entreprise doit démontrer avoir engagé une démarche de prévention des risques en 9 principes, à prendre dans l'ordre :

1. **Éviter les risques, c'est supprimer le danger ou l'exposition au danger.**
2. **Évaluer les risques, c'est apprécier l'exposition au danger et l'importance du risque afin de prioriser les actions de prévention à mener.**
3. **Combattre les risques à la source.**
4. **Adapter le travail à l'Homme, en tenant compte des différences interindividuelles, dans le but de réduire les effets du travail sur la santé.**
5. **Tenir compte de l'évolution de la technique.**
6. **Remplacer ce qui est dangereux par ce qui l'est moins.**
7. **Planifier la prévention en intégrant technique, organisation et conditions de travail, relations sociales et environnement.**
8. **Donner la priorité aux mesures de protection collective.**
9. **Donner les instructions appropriées aux salariés, c'est former et informer les salariés afin qu'ils connaissent les risques et les mesures de prévention.**



Ce document est téléchargeable sur le site de l'INRS

Pour aider les entreprises du TRM dans cette démarche d'évaluation et de prévention des risques, l'INRS a développé un outil en ligne : **OIRA** (outil interactif d'évaluation des risques en ligne). C'est un outil simple, gratuit et anonyme qui permet une aide à la rédaction du document unique mais propose également des mesures de prévention adaptées au métier du TRM : www.inrs.fr/oira

Autre dispositif à la disposition des entreprises de transport de la région des Hauts-de-France : **CODE** (Contrat d'Objectif pour les Déplacements en Entreprise). Spécifique à notre région, c'est un contrat passé entre la CARSAT et une entreprise, qui permet de faire un état des lieux dans la prévention des risques et d'établir un plan d'action pour la prévention du risque routier. Le contrat dure de 12 à 18 mois. A l'issue du contrat, une évaluation des résultats est effectuée et sur proposition de la CARSAT, peut amener une minoration du taux forfaitaire trajet (un an) et/ou une minoration accident du travail. L'économie réalisée va de 1.000 à 25.000 € en fonction des entreprises.

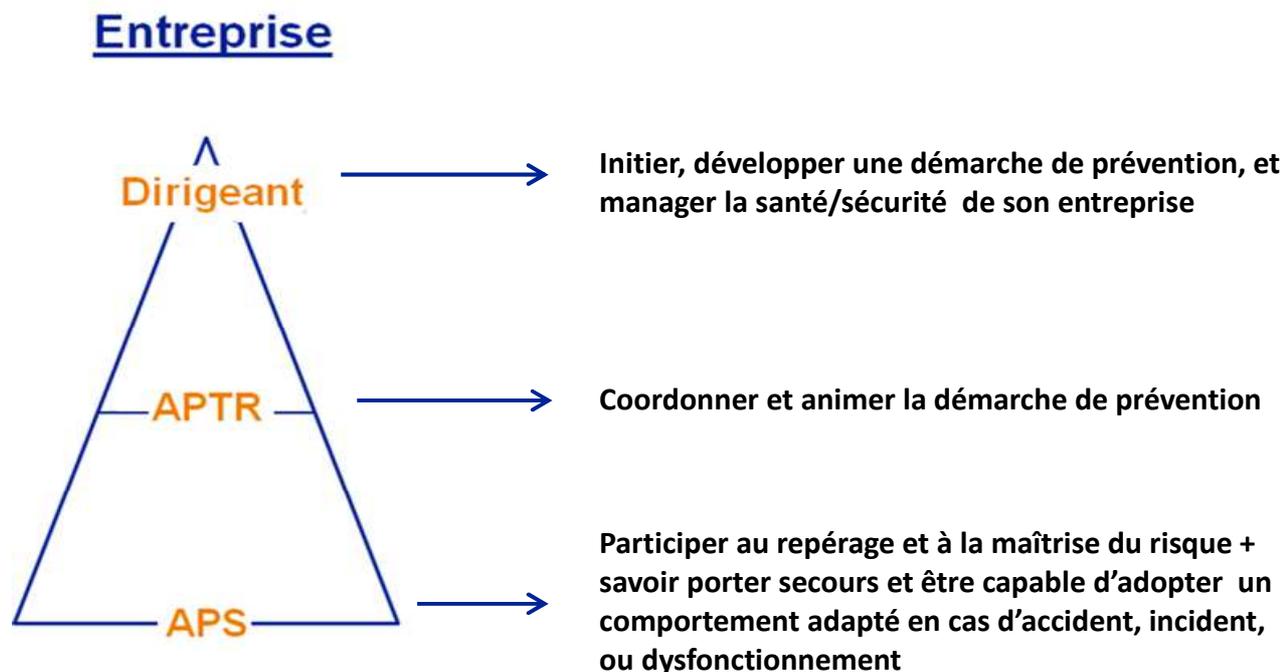
Depuis le 1^{er} septembre 2016 et cela jusqu'au 15 juillet 2017, l'Assurance Maladie propose une aide spécifique transport : « Aide transport + sur » pour les entreprises de 1 à 49 salariés. Cette aide financière permet de financer, jusqu'à un plafond de 25.000 €, l'acquisition d'un ou de plusieurs ensembles d'équipements, appelés "Packs", intégrés dans un véhicule neuf acquis par l'entreprise. Ces équipements ont été sélectionnés pour réduire les risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles, particulièrement importants lors du travail réalisé à l'arrêt du véhicule. Pour bénéficier de cette aide, consultez le site AMELI :

<http://www.ameli.fr/employeurs/prevention/les-aides-financieres/transport-sur.php>



Même si de nombreux outils sont à la disposition des entreprises, l'évaluation et la prévention des risques restent difficiles à appréhender. Il existe donc des formations. **Guillaume LEMOULT, de Forget Institut**, a présenté les formations possibles et plus particulièrement celles qui ont été définies comme prioritaires par l'OPCA Transport sur le sujet de la prévention.

La prévention des risques dans l'entreprise nécessite d'être appréhendée à tous les niveaux de l'entreprise : le dirigeant, un animateur de la prévention et l'acteur prévention sécurité. Ainsi, ce n'est pas une formation mais trois qui ont été élaborées par l'INRS, qui sont pour les salariés des formations diplômantes, et peuvent être prises en charge par OPCA Transport.



La formation du dirigeant dure 1,5 jour et coûte 346,50 €. La formation de l'animateur APTR dure 6,5 jours, coûte 1.410 € et permet d'obtenir le diplôme de l'INRS APTR. Enfin, la formation d'action prévention secours, qui s'adresse à tous les salariés de l'entreprise (conducteurs, mécaniciens, agents de quai, préparateurs de commande, chefs d'équipe, administratifs, etc.), dure 3 jours, coûte 315 € et permet d'obtenir le SST (Secouriste Sauveteur du Travail) et/ou le PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique).

N'hésitez pas à contacter l'OPCA Transport pour connaître votre niveau de prise en charge de ces formations. *

Café réglementaire : le gestionnaire de transport, jeudi 29 septembre

Rendez-vous désormais régulier de la Maison du Transport et de la Logistique, le Café Réglementaire animé par l'équipe juridique de NORD TRANSPORTS est l'occasion de faire un point d'actualité réglementaire ou dossier de fond qui répond aux préoccupations des entreprises.

Condition indispensable pour l'inscription au registre des transporteurs et/ou commissionnaire, le gestionnaire de transport peut devenir un casse-tête en cas de départ, notamment précipité. La perte du titulaire de l'attestation de capacité sur démission, décès, invalidité ou perte d'honorabilité professionnelle peut remettre en cause la pérennité de l'entreprise à défaut de remplacement sous quelques semaines. Il est donc indispensable d'anticiper une telle situation afin d'être en mesure d'y pallier sans délai.

Gestionnaire de transport est également synonyme de responsable pénal de l'entreprise. Le contrôle de l'activité transport, des matériels et des salariés attachés à cette activité ne peut pas toujours être sous le contrôle d'un seul et même gestionnaire, notamment dans les structures importantes en effectifs salariés et exerçant leur activité sur plusieurs sites physiques distants. Dans ces cas, une organisation de la responsabilité pénale à travers une délégation de pouvoirs et de responsabilité peut permettre une bonne répartition des responsabilités pénales et être un levier de promotion salariale. *

> Une nouvelle taxe sur le foncier en 2017 !

Le Premier ministre et l'ARF (Association des Régions de France) ont validé le 27 juin dernier, l'instauration d'une nouvelle taxe sur le foncier bâti appelée TSER (taxe spéciale d'équipement régionale). Il est déjà acquis que le projet de loi de finances pour 2017 (PLF 2017) intégrera cette nouvelle taxe, qui existe déjà en Île-de-France. La TSER ne fera pas l'objet d'un nouvel avis d'imposition.

Concrètement, elle devrait se présenter sous la forme d'une ligne supplémentaire sur l'avis d'imposition de la taxe foncière des propriétés bâties et sur celui de la cotisation foncière des entreprises (CFE). Elle devrait donc s'appliquer aux particuliers propriétaires et aux entreprises à compter de 2017. Chaque région pourrait avoir la possibilité de fixer son propre taux qui dépendrait évidemment du produit fiscal qu'elle souhaite obtenir. Le taux choisi s'appliquera sur la base habituelle de la CFE (la valeur locative cadastrale) et de la taxe foncière sur les propriétés bâties (50 % de la valeur locative cadastrale). On ne peut néanmoins exclure que le Parlement ne fixe un taux unique national dans le cadre du projet de loi de finances pour 2017.

Une taxe du même type a déjà été mise en place en Île-de-France par la loi de finances pour 2015. Le produit de cette taxe additionnelle spéciale annuelle est plafonné à 80 M€ et permet de financer les investissements en faveur des transports en commun dans la région francilienne. Dans cette région, le taux additionnel moyen s'élève à 0,23 % pour la taxe foncière et à 0,35 % pour la CFE. Il faut préciser que le taux appliqué est différent d'un département à un autre. Cette possibilité devrait également être ouverte pour la TSER, entraînant ainsi une imposition différente des contribuables d'une même région.

Inauguration des nouveaux locaux des Transports COEUR

Le vendredi 30 septembre, les Transports CŒUR ont inauguré leurs nouvelles installations à COURCELLES-LES-LENS : un outil d'exploitation de 3.000 m² sur une surface de 2 hectares. Ces installations contribuent à accélérer le développement de l'entreprise, qui compte aujourd'hui 65 salariés et de leur offrir des conditions d'accueil et de travail optimales.

L'entreprise familiale a été créée par Albert CŒUR en 1928. La quatrième génération est aujourd'hui aux commandes avec Damien, Olivier et Xavier.

En passant du transport hippomobile, au transport national, aux voyages organisés, aux transports internationaux, sur différents sites de MERVILLE, en 2016, l'entreprise s'est implantée dans la Zone d'activité des Hauts-de-France à Courcelles-lès-Lens, où elle se tourne maintenant vers le multimodal.

65 salariés, 42 véhicules, un chiffre d'affaires en évolution constante se montant aujourd'hui à 7,5 millions d'euros...

COURCELLES-LES-LENS a été choisi pour sa situation géographique privilégiée au cœur de l'Europe, au carrefour des autoroutes A1 et A26. C'est un territoire en plein développement économique où sont situés les principaux partenaires de l'entreprise, notamment à DELTA3, Carvin, Rouvroy, Hénin-Beaumont et Lauwin-Planque. C'est de plus un bassin d'emploi attractif, avec du potentiel.

Le nom de Madame Christine ACCOU a été associé avec émotion à cette belle réalisation. *



Calais : François HOLLANDE rencontre la FNTR

Le chef de l'Etat s'est rendu dans la matinée du lundi 26 septembre, dans l'entreprise Carpentier, basée à Fort Nieulay dans le Calais. Le dirigeant, David SAGNARD, également Président de la FNTR Pas-de-Calais, lui a présenté son entreprise, insisté sur l'importance du transport routier et réitéré les propositions de la FNTR :

- sécurisation des accès,
- mise en place d'une force de dissuasion,
- indemnisation des entreprises,
- suppression des amendes britanniques.

François Hollande a entendu ses demandes et a confirmé le démantèlement complet et durable de la jungle. Il a aussi annoncé un fonds d'indemnisation de 4M€ pour l'ensemble des acteurs économiques du Calais.

David SAGNARD a souligné la nécessité d'une indemnisation spécifique pour les entreprises du transport routier de marchandises, comprenant bien sûr celles du



L'INFORMATIQUE TRANSPORT



SYSTEMES D'INFORMATION et LOGICIELS

- . Gestion de transport
- . Gestion d'exploitation
- . Gestion de Temps
- . Paie, Ressources Humaines
- . Comptabilité
- . Gestion Financière
- . Solutions Web ou Client Serveur



INFORMATIQUE EMBARQUEE COMMUNICANTE

- . Géolocalisation
- . GPS, PL et VU
- . Messagerie, Téléphonie, Missions
- . Pointage, Fichiers C1B - V1B
- . Suivi Technique et Consommation
- . Eco Conduite, Conduite Rationnelle
- . Vente ou Location

ELIOT SA / région Sud

Zac de Champfeuillet - 8 rue Léon Beridot - 38800 Voiron
 Tél. : 33 (0) 4 76 98 49 00 - Fax : 33 (0) 4 76 93 49 01

OMP INFORMATIQUE / région Ouest

Technoparc - 4 allée des Peupliers - 35510 Cesson Sévigné
 Tél. : 33 (0) 2 99 83 59 00 - Fax : 33 (0) 2 99 83 39 09

IT2000 TECHNOLOGIES / région Nord

2 allée Lakamal - Le mini Parc - 59650 Villeneuve d'Ascq
 Tél. : 33 (0) 3 20 91 67 30 - Fax : 33 (0) 3 20 91 12 31

Calais, mais aussi celles d'autres régions de France, qui réalisent du trafic transmanche et qui sont tout autant impactées, en amont du Calais, par les intrusions de migrants.

M. Xavier Bertrand, président de la région Hauts-de-France, a salué le démantèlement annoncé par le chef de l'Etat, estimant qu'il s'agissait d'un enjeu majeur pour le Calais.

Le déplacement du chef de l'Etat a également été l'occasion de poser la première pierre du projet CALAIS PORT 2015, le plus vaste chantier portuaire d'Europe qui permettra l'extension du Port de Calais afin d'y accueillir de plus grands navires.

L'objectif de ces travaux est d'accueillir 3 millions de camions par an en 2030, confortant ainsi le port de Calais dans sa place de leader du trafic fret. *



PROFESSIONNELS
DES MÉTIERS
DU TRANSPORT,
VOUS PASSEZ TOUT
VOTRE TEMPS
À PRENDRE SOIN
DES AUTRES.



ET VOUS ?
QUI PREND SOIN
DE VOUS ?



carcept prev

GROUPE KLESIA

COMPLEMENTAIRE SANTE - PREVOYANCE – RETRAITE

29 RUE ESQUERMOISE

59000 LILLE

0320173547

paul.clement@klesia.fr

Complémentaire santé : Nous disposons de solutions attractives standards mais également sur-mesures, pour que l'ensemble de votre personnel puisse disposer de la meilleure qualité de soins au meilleur prix.

Mensualisation : Remboursement des obligations législatives et conventionnelles de l'employeur. Sécuriser votre trésorerie d'entreprise grâce à la garantie MensuaConvention.

Prévoyance complémentaire : Protection de votre personnel dans le cadre du décès mais également des situations d'incapacité et d'invalidité de travail.

KLESIA – 29 rue Esquermoise – 59000 Lille – T 03 20 17 35 47 – paul.clement@klesia.fr

Complémentaire Santé – Prévoyance – Retraite

C'est parce que nous connaissons si bien les métiers du transport que nous sommes en mesure de vous apporter les solutions les plus adaptées à vos besoins. CARCEPT PREV du groupe KLESIA, au service des métiers du transport.



carcept prev

GROUPE KLESIA



Les portiques lumineux affichent les vitesses à respecter lors des périodes de modulation de vitesse et un feu rouge régule l'entrée sur l'A25

Informations régionales

Infrastructures routières : vers une généralisation de la Modulation dynamique de vitesse et d'accès sur les autoroutes de la région

Dans sa newsletter du 19 septembre, le préfet du Nord s'est réjoui des bons résultats de la modulation de vitesse et d'accès expérimentée sur l'A25 depuis début août. En effet, depuis cette date, un feu tricolore sur la bretelle d'accès de la Chapelle d'Armentières module l'entrée sur l'A25 aux heures de congestion et depuis le 8 mars 2016, 14 portiques affichent la vitesse obligatoire à respecter variable de 70 à 110 km/h en fonction du niveau de congestion entre les échangeurs de Méteren et Englos, dans le sens Dunkerque – Lille.

Résultats : chaque usager à destination de Lille **gagne 2 minutes 30 le matin** entre la Chapelle d'Armentières et Englos sur les 8 km où les deux dispositifs sont associés, soit une économie de 12 à 13 h par an pour un usager qui emprunterait chaque jour l'itinéraire. Les 2 minutes 30 gagnées par véhicule correspondent à une diminution moyenne, par jour, de 475 heures de congestion pour l'ensemble des usagers. Ce dispositif permet également un accroissement de la capacité de l'A25 où circulent 600 véhicules supplémentaires.

Fort des bons résultats obtenus entre Méteren et Englos, le ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer a décidé d'étendre le dispositif de modulation dynamique du trafic aux grands axes autoroutiers de la métropole lilloise. Seront concernés l'A22, l'A1 et l'A23 avec un déploiement par phases, débutant dès la fin de l'année 2016 jusqu'en 2020.

Ainsi sur l'A25, le dispositif sera complété par le prolongement de l'itinéraire de la Modulation Dynamique de Vitesse (MDV) jusqu'au boulevard périphérique sud, entre l'échangeur 7 (Tourcoing/Gand/Lens) et l'entrée de l'échangeur 2 (depuis Lille sud/Moulins). Le dispositif intégrera l'arrivée de la RN41 sur l'A25. Un portique MDV y sera installé de façon à inciter les usagers, lors de l'activation de la MDV sur l'A25, à réduire leur vitesse en amont de l'autoroute vers Lille. Le fonctionnement du dispositif complet est prévu au cours de l'année 2017. Le montant de ce chantier s'élève à 1,5 million d'euros.

L'A22 entre la frontière et la RD652 (RNO) sera la deuxième autoroute de l'agglomération lilloise à recevoir un dispositif couplé MDV/MDA. La Modulation Dynamique d'Accès par feux sera implantée sur la bretelle d'entrée de l'échangeur 15 (en provenance de Tourcoing) vers Lille.

La MDV sera installée uniquement dans le sens Belgique – Lille et couvrira donc la distance d'environ 8 km entre la frontière (un peu avant l'échangeur 18) jusqu'à l'échangeur 13b vers la RNO. Le dispositif sera mis en place en 2017 pour un coût d'1,5 million d'euros environ.

L'A1 disposera d'un dispositif de MDV dans les deux sens de circulation. Il s'étendra dans le sens Lille – Paris de la jonction de l'autoroute A1/A22 jusqu'à l'échangeur 19 (Seclin) et dans le sens Paris-Lille, de la jonction des autoroutes A21/A1 à Dourges jusqu'à celle des autoroutes A1/A22 (courbe de Ronchin) à l'entrée de Lille.

Dans le sens Paris – Lille, l'A1 sera également équipée d'un dispositif renforcé de MDA par feux aux trois bretelles d'accès : Carvin (échangeur 18), Seclin (échangeur 19) et Lesquin (échangeur 20). Le coût du dispositif s'élève à un peu plus de 6 millions d'euros. Les premiers travaux commenceront en 2017-2018 pour une mise en service complète vers 2019-2020.

Sur l'A23, un dispositif de MDV sera implanté entre l'échangeur 2 (Orchies) et la jonction avec l'A27 dans le sens Valenciennes – Lille. Sur cette section de 16 km, le coût des équipements atteindra 2,2 millions d'euros. Les travaux se dérouleront entre 2018 et 2020. *

> Congrès FNTR 16 & 17 novembre 2016

Cette année le 71^e Congrès de la FNTR se déroulera les 16 et 17 novembre 2016 au Beffroi de Montrouge et aura pour thème «Ouvrir la Route».

**Pour toute information et inscription : FNTR Nord
03 20 66 89 66**



Un site Internet pour le Canal Seine-Nord Europe

Les acteurs mobilisés autour du canal Seine-Nord Europe (CSNE), l'État, Voies Navigables de France (VNF) et les collectivités territoriales partenaires, ont lancé, le mercredi 14 septembre 2016, le site internet dédié à ce projet d'infrastructure, enjeu majeur pour la région et pour la France.

A l'horizon 2023, il offrira une continuité de navigation entre les bassins de la Seine et de l'Escaut, ainsi reliés à la Belgique, aux Pays-Bas et à l'Allemagne. Il assurera le développement et la compétitivité du mode fluvial au service des entreprises. Michel Lalande, préfet de la région Hauts-de-France, préfet du Nord, coordonnateur du projet canal Seine-Nord Europe, pilote la démarche « Grand chantier » et la mise en œuvre d'une démarche participative pour informer les territoires de la conduite de ce grand projet et favoriser son appropriation par le public.

Le site www.canal-seine-nord-europe.fr s'articule autour de quatre rubriques principales :

- « **Objectifs** » : la haute performance environnementale, une liaison entre le réseau fluvial du nord de l'Europe et les bassins de la Seine et un outil de développement économique pour la France ;
- « **Projet** » : le tracé du CSNE, ses enjeux de développement durable et son actualité ;
- « **Acteurs** » : une logique partenariale à l'échelle inter-régionale et territoriale via trois comités territoriaux installés le long du tracé à l'échelle des bassins de vie concernés (Noyonnais-Compiégnois, Santerre-Haute-Somme et Artois-Cambrésis) ;
- « **Emploi et développement économique** » : un projet conçu avec les territoires au travers d'une « démarche Grand Chantier » : préparation de l'arrivée des chantiers, accompagnement de leur déroulement, valorisation des compétences locales, anticipation de l'après-chantier. *

Le terminal méthanier de Dunkerque est entré en service

Jeudi 15 septembre, le terminal méthanier de Dunkerque accueillait sur sa jetée son 2^e navire de GNL (Gaz Naturel Liquéfié), l'Hispania Spirit.

Comme son prédécesseur, le Madrid Spirit, il a été pris en charge par l'ensemble des acteurs du monde maritime de Dunkerque pour un amarrage en toute sécurité. En provenance du Pérou et armé par un équipage espagnol de la société Teekay, l'Hispania Spirit a déchargé environ 130.000 m³ de GNL.

Arrivé le 15 septembre au petit matin, le navire a repris la mer le lendemain à midi. La venue de ce deuxième navire permet au terminal méthanier de poursuivre la mise en service industrielle de ses installations.

Rappelons que le site offre une capacité annuelle de 13 millions de mètres cubes correspondant à 20 % de la consommation française et belge. Il sera capable d'accueillir jusqu'à 80 méthaniers par an, soit entre 6 et 7 par mois.

Dans l'article de Echo 121 de septembre, Olivier Ducuing, précise que le GNL stocké sur le terminal est en premier lieu destiné à EDF et Total, mais « 3 millions de m³ restent disponibles pour d'autres clients ».

Le GNL comme carburant routier est une des perspectives de nouveaux débouchés. Des études sont en cours pour l'installation d'une station routière pour le premier semestre 2018. *



La qualité de l'air du Nord – Pas-de-Calais s'améliore : bilan 2015

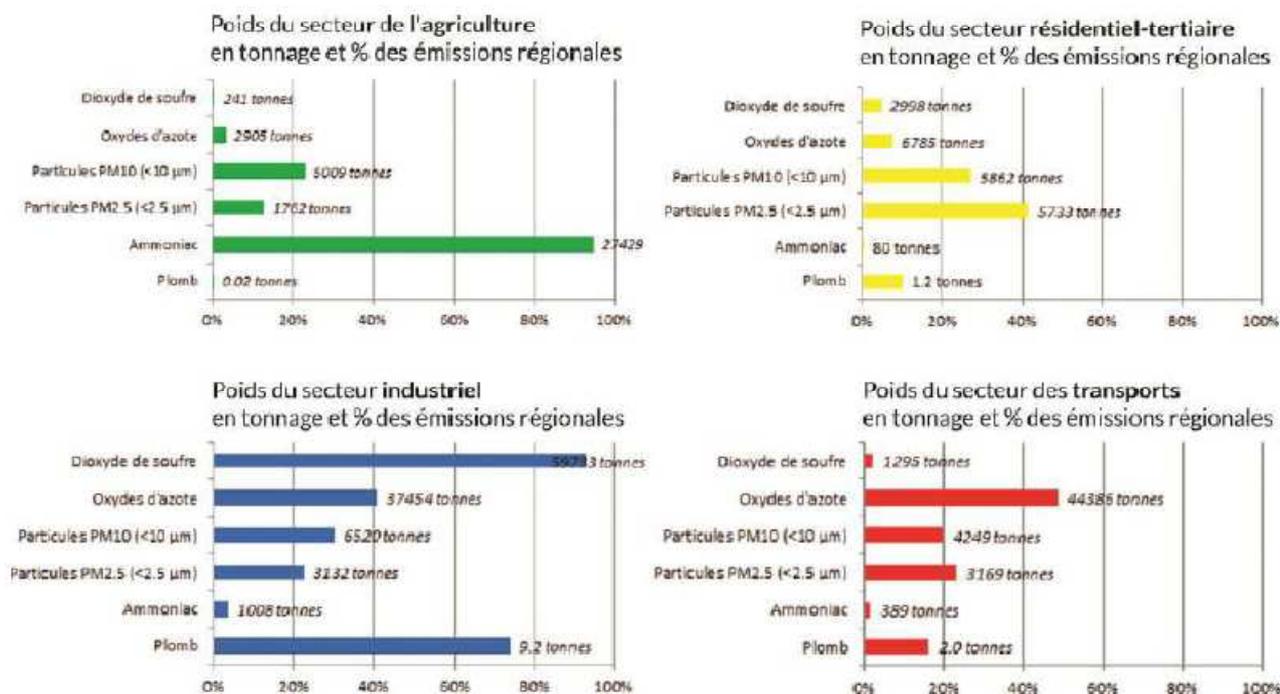
L'association Atmo Nord - Pas-de-Calais assure la surveillance en continu de la qualité de l'air de la région et dispose d'une cinquantaine de stations sur le territoire. Cette association est agréée par le Ministère de l'écologie et du développement durable.

Dans son bilan annuel 2015 paru récemment, elle déclare que « l'ensemble du Nord - Pas-de-Calais a enregistré des indices bons, voire très bons pendant 79 % de l'année, et un indice mauvais à très mauvais 2 % de l'année ».

L'an passé, la qualité de l'air est restée majoritairement bonne dans le Nord et le Pas-de-Calais. Tous les polluants ont été conformes à la réglementation sauf l'ozone et les particules PM2,5.

Air : Emissions de polluants par secteur d'activité dans le Nord et le Pas-de-Calais

Exemple de données disponibles dans l'inventaire régional des émissions atmosphériques : Répartition par secteur d'activité des émissions des principaux polluants réglementés en région Nord – Pas-de-Calais, année 2010, source : Inventaire Base_A2010_M2012_V2.



Les émissions sont réparties suivant les SECTEN (SECTeurs Economiques et éNergie) définis par le CITEPA.

Dans ces graphiques, le secteur « industrie » regroupe les émissions liées à l'industrie manufacturière et à la transformation de l'énergie. Le secteur « transports » inclut les émissions liées aux transports routiers et non routiers.

Les oxydes d'azote constituent le principal polluant émis par les **transports** avec près de la moitié des émissions régionales, ce qui représente 44.400 tonnes. Ce secteur émet également 4.250 tonnes de particules provenant des émissions diesel et des phénomènes d'usure (pièces mécaniques, routes). Dans le secteur des transports, c'est le domaine routier qui représente la part la plus importante des émissions. Le dernier secteur d'activité, le résidentiel-tertiaire se caractérise par des émissions importantes en particules avec 5.860 tonnes de particules PM10 pour presque autant de particules PM 2,5 (5.700 tonnes). **C'est d'ailleurs le secteur qui émet le plus de particules fines (42 %).**

Le nombre de jours d'alerte est en nette diminution depuis 2012 : de 21 jours en 2012, il a été de 3 jours en 2015. Sont également en baisse les jours de recommandation et d'information : 77 jours en 2012 à 24 jours en 2015, mais 2015 marque le retour des épisodes dus à l'ozone.

Le rapport de conclure : la qualité de l'air reste majoritairement bonne sur le Nord – Pas-de-Calais en moyenne sur l'année 2015. Toutefois, les polluants à l'ozone et les particules fines ont une concentration dans l'air non conforme à la réglementation ! Il faut rester vigilant car la qualité de l'air dépend de nombreux facteurs, certains maîtrisables, d'autres non comme les phénomènes météorologiques. Ainsi, des procédures d'alertes ont été mises en place.

Pour s'informer en direct de la qualité de l'air consultez le site régional : www.atmo-npdc.fr

Contacts AFTRAL en région :

Arras :

Z.I. Est – Rue Geiger
62000 ARRAS
Tél. 03 21 60 63 50
sylvie.travers@aftral.com

Calais :

14 boulevard des Alliés
621000 CALAIS
Tél. 03 28 21 24 17
eric.lemaire@aftral.com

Dunkerque :

Rue François-Noël Babeuf
59760 GRANDE-SYNTHÉ
Tél. 03 28 21 24 17
alexis.bourfe@aftral.com

Lille :

Rue Harald Stambach
52290 WASQUEHAL
Tél. 03 20 81 91 91
wasquehal@aftral.com

Douarges :

Campus Euralogistic
622 rue des Hauts de France
62110 HENIN BEAUMONT
Tél. 03 61 19 60 00
alain.posmyk@aftral.com

Valenciennes :

ZA de la Maladrie – 1, rue Coli
59121 PROUVY
Tél. 03 27 33 31 11
christine.fournier@aftral.com

et aussi :

N° indigo (0,15 € TTC/minute)

0 825 825 669

Formations

Vous trouverez ci-dessous extrait du calendrier des formations 2016 organisées par l'AFTRAL :

SPECIAL CONDUITE

FCO transport de marchandises – 5 jours :

- Wasquehal : 17 octobre – 02 novembre – 21 novembre – 05 décembre
- Prouvy : 17 octobre – 02 novembre – 21 novembre – 05 décembre
- Dunkerque : 24 octobre – 21 novembre – 19 décembre
- Douarges : 12 octobre – 19 octobre – 02 novembre – 16 novembre

FIMO – 20 jours :

- Wasquehal : 24 octobre – 21 novembre – 19 décembre
- Prouvy : 24 octobre – 21 novembre – 19 décembre
- Dunkerque : 02 novembre
- Douarges : 02 novembre – 14 décembre

Formation complémentaire « Passerelle » transports de march. – 5 jours :

- Wasquehal : 10 octobre – 17 novembre – 12 décembre
- Prouvy : 10 octobre – 17 novembre – 12 décembre
- Dunkerque : 24 novembre
- Douarges : 24 novembre

Préparation à Examen Théorique Général du code de la route – 3 jours :

- Wasquehal : 02 novembre – 05 décembre
- Prouvy : 02 novembre – 05 décembre
- Dunkerque : 10 octobre – 07 novembre

Permis de conduire C (hors circulation + circulation) – 15 jours :

- Wasquehal : 14 novembre
- Prouvy : 14 novembre
- Dunkerque : 28 novembre
- Douarges : 26 octobre – 07 novembre

Permis de conduire CE (hors circulation + circulation) - 15 jours :

- Wasquehal : 17 octobre – 12 décembre
- Prouvy : 17 octobre – 12 décembre
- Dunkerque : 02 novembre
- Douarges : 12 octobre – 23 novembre

Sensibilisation à la sécurité routière destinée aux conducteurs infractionnistes – 2 jours :

- Wasquehal : 24 octobre – 28 novembre – 26 décembre
- Prouvy : 10 octobre – 07 novembre – 12 décembre
- Dunkerque : 14 novembre

Formation initiale diplômantes ou qualifiante (conducteur sur porteur) – 55 jours :

- Dunkerque : 24 octobre – 05 décembre

Formation initiale diplômante ou qualifiante (conducteur TRM tous véhicules) – 40 jours :

- Wasquehal : 10 octobre

Permis de conduire BE – 5 jours

- Wasquehal : 05 décembre
- Prouvy : 05 décembre
- Dunkerque : 24 octobre – 21 novembre – 26 décembre
- Douarges : 16 novembre – 14 décembre

INFO NORD

156, rue Léon Jouhaux
 CS 20145
 59447 WASQUEHAL CEDEX
 Tél. 03 20 66 89 89
 Fax : 03 20 98 47 36
 Mel :
 nordtransports
 @nordtransports.com

Vous souhaitez en savoir un peu plus sur un article, avoir une information plus précise, faire paraître une information concernant votre entreprise ou une annonce ? N'hésitez pas à nous contacter : Rose-Marie FRANCOIS ou Marie-Dominique BEALLE.

Bodacc**CREATIONS**

Bodacc du 23 septembre 2016

- **CTF** - 2250 Wittestraete Chemin Vicinal 8 – 59380 QUAEDYPRE
- **JOURDEL** - Hameau de la Bellevue – 62760 WARLINCOURT-LES-PAS
- **HERIN TRANSPORTS** - 27 rue Gondelin – 62860 MARQUION

RADIATIONS

Bodacc du 14 septembre 2016

- JOE COLIS** - 209 rue du Faubourg des Postes – 59000 LILLE

JUGEMENT D'OUVERTURE D'UNE PROCEDURE DE REDRESSEMENT JUDICIAIRE

Bodacc du 22 septembre 2016

- TRANSPORTS GODWIN** - 21 avenue Le Corbusier – 59800 LILLE

JUGEMENT D'OUVERTURE DE LIQUIDATION JUDICIAIRE

Bodacc du 14 septembre 2016

- HELLO COLIS** - ZA du Chevalement, hôtel entreprises - bureau 13 – 59286 ROOST-WARENDIN

Bodacc du 21 septembre 2016

- COLIS EXPRESS PARENT** - 271 rue Georges Sarrazin – 59500 DOUAI

JUGEMENT DE CONVERSION EN LIQUIDATION JUDICIAIRE

Bodacc du 18 septembre 2016

- TPR** - 139 rue Alexandre Desrousseaux – 59184 SAINGHIN-EN-WEPPE

Bodacc du 22 septembre 2016

- ANIMA TRANSPORT** - 4 impasse Thierry – 59300 VALENCIENNES

JUGEMENT DE CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF

Bodacc du 16 septembre 2016

- MT EXPRESS** - 1 rue Maryse Bastié - 59810 LESQUIN

Bodacc du 18 septembre 2016

- TEAMSTER POIDS LOURDS** - Aérogare de fret Lesquin - 101 porte 711 B, bâtiment B – 59810 LESQUIN

JUGEMENT PRONONCANT LA RESOLUTION DU PLAN DE REDRESSEMENT ET LA LIQUIDATION JUDICIAIRE

Bodacc du 23 septembre 2016

- HAGNERELLE** - 25 rue de la Mairie – 62310 COUPELLE-VIEILLE